

A NE PAS MANQUER: Discours du président IBK à l'ouverture des Etats généraux de la décentralisation

Discours du président IBK à l'ouverture des Etats généraux de la décentralisation

Par Malijet - Date: il ya 24 minutes 1 réactions

Recommander 0

Tweeter 6

n



Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keita, président de la république.

**DISCOURS D'OUVERTURE
ETATS GENERAUX DE LA DECENTRALISATION
S. E. M. IBRAHIM BOUBACAR KEÏTA - PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
BAMAÏKO – 21 OCTOBRE 2013**

Mesdames, Messieurs les Ministres ;
Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
Mesdames et Messieurs les Anciens Premiers ministres ;
Honorables Députés ;

Excellence, Monsieur le Doyen du Corps Diplomatique ;
Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs ;
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Africaines et Internationales ;
Messieurs les Gouverneurs des Régions et du District de Bamako ;
Honorables Invités ;
Mesdames, Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Je voudrais vous dire toute ma joie d'être ainsi associé à la cérémonie d'ouverture des Etats Généraux de la Décentralisation.

Les « Etats Généraux » ! L'expression me comble d'aise ! Ils suggèrent une parole libérée. Ils renvoient à la thématique de la refondation, qui est d'actualité et qui m'est chère.

Représentants du peuple, venus de toutes parts pour contribuer à la reconstruction de l'édifice commun, je salue chacun d'entre vous !

Je remercie nos compatriotes venus des camps de réfugiés de Mauritanie et du Burkina Faso pour leur présence, en souhaitant leur prochain retour définitif.

Je salue les amis du Mali, dont les attentions chaleureuses nous accompagnent et nous soutiennent !

Mesdames et Messieurs,

L'une des causes du cataclysme qu'a connu notre pays, et dont il se remet lentement, est la déliquescence de l'Etat. C'est pourquoi, cette crise nous donne la redoutable occasion d'inventer un nouveau modèle malien, l'opportunité historique de refonder l'Etat. C'est le mandat que m'ont donné les maliens.

Ma vision est celle d'un Etat fort, au service de l'efficacité. Un Etat dont le socle ne peut être que la justice et la bonne gouvernance. Cet Etat fort, responsable et protecteur, devra garantir à chaque citoyen un égal accès

aux soins, à l'éducation, et à tous les services publics, sur l'ensemble du territoire. Cet Etat sera stratège, pour mettre en place les conditions du décollage économique du Mali.

Ma conviction est que cette vision ne pourra s'accomplir que dans la proximité avec les citoyens, car l'Etat doit s'incarner en chacun d'entre nous. C'est là tout le sens des Etats Généraux de la décentralisation.

La décentralisation des pouvoirs publics est une réforme aujourd'hui ancienne. Lancée en 1992, elle visait à apporter une réponse à une profonde crise de légitimité de l'Etat, et figurait au nombre des engagements souscrits par le Gouvernement d'alors, dans le cadre du Pacte National.

Le Mali avait fait le choix d'une politique de décentralisation, parmi les plus ambitieuses en Afrique. Nous nous sommes dotés de collectivités territoriales décentralisées au niveau des communes, des cercles et des régions. Il était prévu le transfert à ces collectivités, de compétences étendues en matière d'état civil, de protection de l'environnement, d'aménagement de l'espace, d'équipements collectifs, et d'équipements marchands.

C'est le lieu pour moi de dire encore une fois la gratitude de la Nation à tous ceux qui eurent la mission redoutable de conduire l'exercice de décentralisation. Dans un pays qui n'avait en 1992 que 19 communes, et qui en compte aujourd'hui 703, on peut mesurer l'immensité des progrès accomplis.

Que la brillante équipe autour d'Ousmane Sy, Olivier Donnet et Yaya Maguiraga trouve ici le témoignage de notre grande estime et considération ! Que la Terre du Mali pour l'harmonie de laquelle il aura consacré sa vie, soit douce à Maguiraga ! Il a mérité de la patrie !

Vingt ans après, cette réforme, qui a été saluée en Afrique et dans le Monde, a profondément changé le visage de notre pays.

La décentralisation des pouvoirs publics a transféré aux collectivités territoriales des pouvoirs importants dans tous les domaines qui contribuent à façonner la vie quotidienne. Le Maire est devenu un personnage familier, au cœur de la mise en œuvre des politiques sociales de l'Etat.

A la faveur des programmes nationaux d'équipement et de la conduite des Plans de développement social, économique et culturel (PDSEC) des collectivités territoriales, mis en œuvres par l'ANICT, le niveau d'équipement des collectivités s'est amélioré.

Cela dit, des insuffisances sont apparues, des dysfonctionnements se sont multipliés, des frustrations se sont accumulées dans le cours de la réforme qu'il est nécessaire de corriger :

- 25% des communes ont une viabilité financière incertaine et sont structurellement dépendantes de subventions d'équilibre qui entament leur autonomie ;
- Les compétences transférées sont demeurées peu nombreuses et en retrait par rapport au programme initial;
- Les ressources allouées aux collectivités territoriales pour leur prise en charge ont été le plus souvent insuffisantes, reflétant des résistances que nous avons sans doute sous-estimées, qui se sont nourries de trop faibles capacités de prise en charge pour assumer les fonctions transférées.
- les prérogatives de la tutelle, notamment en matière budgétaire, ont manqué de clarté. Il en a découlé des empiètements, des rivalités de compétences et des abus de pouvoirs qui peuvent être évités ;
- les exécutifs des collectivités ont parfois affiché un niveau élevé de corruption, singulièrement dans le traitement des questions foncières. Leurs attributions dans ce domaine devraient être clarifiées pour éviter des conflits à venir. D'une manière générale, elles devraient être assujetties à des contrôles renforcés et, notamment, aux séparations

fonctionnelles des responsabilités publiques imposées aux administrations centrales.

- la persistance de litiges liés au découpage territorial (délimitation des territoires des villages) a rendu difficile la conduite de programmes inter-communaux ;
- A Bamako, les compétences du district et des communes devraient être clarifiées.

En outre de nouvelles questions se sont posées dans la gouvernance locale, qui doivent faire l'objet d'analyses et de décisions. En particulier, l'affirmation des cultures locales, coextensive de la démocratisation et le réveil des légitimités traditionnelles requièrent une considération attentive, l'examen de leur compatibilité avec les instances démocratiques et la contribution certaine qu'ils peuvent apporter au renforcement de l'efficacité des procédures collectives de gestion locale et de traitement des conflits.

Enfin, il nous faut apporter des réponses définitives aux frustrations qui alimentent l'irrédentisme de certains de nos frères touarègues.

Une part essentielle des propositions qui permettront de réconcilier les communautés qui forment la Nation git dans un approfondissement de la décentralisation des pouvoirs publics.

Mesdames et Messieurs,

Des faiblesses aussi nombreuses commandaient une revue d'ensemble des conditions de mise en œuvre de la politique de décentralisation, afin de mieux accorder dans cette matière le possible et le souhaitable.

La réforme mérite d'être soumise à nouveau à l'examen, à la lumière de l'expérience accumulée et des nouveaux défis à relever.

Après un diagnostic des difficultés rencontrées, il vous reviendra de formuler des recommandations propres à corriger les dysfonctionnements constatés et de définir les axes d'un approfondissement de la politique de décentralisation.

Il s'agira notamment d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources transférées et les fonctions assumées pour conserver au dispositif mis en place sa crédibilité.

La vocation économique de la Région devra être réaffirmée. Elle doit servir de point nodal pour accélérer le développement.

Dans cet environnement rénové, nous ferons prévaloir :

- une Éthique de la Responsabilité, exigeant de tous ceux qui détiennent des charges et responsabilités publiques un comportement exemplaire et réhabilitant le Travail et le Mérite ;
- une exigence de qualité et d'accessibilité au plus grand nombre des Services Publics. C'est pourquoi le Gouvernement créera des Maisons des Services Publics (Justice et droit, services financiers, et services sociaux) qui seront des **Plateformes de services publics** assumant une mission d'accueil, d'information et de conduite de formalités, sur la base d'un partenariat entre les organismes représentés ;
- la participation active de tous les citoyens, à travers le renforcement des institutions démocratiques, afin qu'émergent des communautés épanouies dans la Nation,
- la promotion de l'égalité des chances, à travers des politiques publiques de santé et d'éducation qui, corrigeant véritablement les inégalités de dotation initiale, offrent à chacun la possibilité de réaliser son potentiel, par le travail,
- un aménagement de tout le territoire, qui assure, par la valorisation

des potentialités économiques et la mobilisation de la solidarité constitutive du lien national, le développement effectif des communautés qui forment la Nation.

Alors, sur les fondements solides de la vérité et de la justice, il sera possible de rétablir la confiance entre les acteurs de la scène nationale et de consolider la cohésion de la Nation.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon allocution introductive sans vous remercier à nouveau d'être venus contribuer à la construction du Mali de demain, avec une mention toute particulière pour tous les amis du Mali ici présents dont je salue l'enthousiasme inépuisable et l'accompagnement chaleureux. Nous avons le devoir de tout faire pour mériter cette profonde amitié à nulle autre pareille.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite des débats riches et féconds !

Je déclare ouverts les Etats Généraux de la Décentralisation.

Vive la République !

Vive le Mali !

Je vous remercie.

Source: **Malijet**

Recommander 0

Tweeter 6

—
n